Règlement du jeu-concours gratuit sans obligation d'achat
« Mon Coach Corps »

Article 1

La société CLARINS FRANCE SAS au capital de 8 500 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 390 669 778 dont le siège social est situé au 12, Avenue de la Porte des Ternes, 75017 PARIS (ci-après désignée la "Société Organisatrice") organise du 31 mars au 12 avril 2015 inclus un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, en partenariat avec Nocibé (ci-après désignée la "Société Partenaire").

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices et partenaires. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une seule participation par personne.

Chaque participant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Article 2

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est organisé du 31 mars au 12 avril 2015 inclus.

Pour participer, chaque participant doit se rendre sur www.nocibe.fr/espace-marques/jeu-clarins-mon-coach-corps_1_1379.cd.html et remplir les informations requises au sein du formulaire prévu à cet effet, à savoir :

- Nom et prénom du participant,
- Adresse email du participant,
- Adresse postale du participant.

Les 10 (dix) gagnants seront désignés par tirage au sort, à l'issue du jeu-concours. Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice, en présence d'un huissier de justice.

Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront avertis par email. Leur lot leur sera envoyé ensuite par la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription vaillent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Consommateurs Clarins France, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : clarins-conseils@clarins.net.

Le formulaire contient également une case à cocher « OPT IN » afin de recueillir ou non le consentement du Participant aux fins de recevoir la newsletter et/ou les offres de la Société Partenaire. Il est entendu que la participation au Jeu n'est pas conditionnée par l'obtention ou non du consentement du Participant à cocher cette case « OPT IN ».

La Société Partenaire se réserve le droit d'exploiter les informations contenues dans le bulletin-réponse dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Chaque participant dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectifications des données le concernant en écrivant à : Nocibé France Service Relation Client TSA 22101 59668 Villeneuve d'Ascq Cedex

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet www.nocibe.fr/espace-marques/jeu-clarins-mon-coach-corps_1_1379.cd.html
Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Richard, Huissier de Justice, 164 av Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Consommateurs Clarins France, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS avant le 16 avril 2015.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 0,58 euros, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 12 janvier 2015. Remboursement effectué par virement unique. En cas d'absence de RIB ou de RIP joints à la demande un timbre « lettre verte » sera envoyé.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 4

La Société organisatrice met en jeu les dotations suivantes :

>> 10 Routines Corps Clarins composées chacune de :
- 1 Crème Masvelt 200ml, d'une valeur de 52,50€*
- 1 Lift Minceur Anti-Capitons 200ml, d'une valeur de 50,50€*
- 1 Huile « Anti-Eau » 100ml, d'une valeur de 49,60€*
- 1 Baume Corps Super-Hydratant 200ml, d'une valeur de 39,50€*

La valeur totale de chaque dotation est de 192,10€ au jour de dépôt du règlement.

En cas d'indisponibilité des stocks, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Chaque gagnant ne pourra gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

*Prix unitaire par produit TTC pratiqué sur le site clarins.fr

Article 5

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 6

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de l'inscription du participant.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

La liste des gagnants sera affichée sur la page Facebook Clarins France une fois le tirage au sort effectué. Chaque gagnant pourra également être averti par l'envoi d'un email à l'adresse électronique indiquée sur le bulletin de participation.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur la page Facebook Clarins France.

Article 7

La remise des lots aura lieu au plus tard le 31 juillet 2015 sous réserve de disponibilité des dotations décrites dans l'article 4.

Les lots seront envoyés, en une seule fois au frais de la Société Organisatrice par la poste à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Article 8

Les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande effectuée par tout participant dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la (ou les) date(s) et l(es)' heure(s) de connexion pendant laquelle (ou lesquelles) les informations auront été mentionnées sur le site.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante Service Consommateurs Clarins France 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : clarins-conseils@clarins.net.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.
La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toutes poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,61 euros, sur la base du temps de connexion largement suffisant pour mentionner les informations demandées, au tarif maximum en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 9

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service Consommateurs Clarins France 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : clarins-conseils@clarins.net.

Article 10

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Article 11

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur

son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page Facebook Clarins France et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.
Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.
La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès du Service Consommateurs Clarins France 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : clarins-conseils@clarins.net dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la fin du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Paris le 26/05/2015